

**DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

Service de la
prévention des
pollutions et des
risques

Bureau de
l'environnement
industriel

19 Avenue Foch
BP 3718
98846 NOUMEA
CEDEX

**COMPTE RENDU D'INSPECTION
D'INSTALLATIONS CLASSEES**

Etablissement	Centre d'enfouissement technique de déchets
Exploitants	CSP Veolia
Commune	Mont Dore
Lieu dit	La Coulée
Arrêté d'autorisation	n°1473-96/PS du 14 octobre 1996
Date de la visite	18 août 2010
Nom de l'agent	
Accompagné de	

1. SITUATION ADMINISTRATIVE

Le site fait actuellement l'objet d'une autorisation pour l'exploitation d'un centre d'enfouissement technique de résidus urbains. La situation administrative de l'installation est donc régulière au regard de la réglementation relative aux ICPE.

Cependant, un quai d'apport volontaire est présent sur site. Celui-ci n'est pas régulier tant sur le point administratif (hors autorisation) que technique (hors norme). Un dossier de demande d'autorisation pour la réalisation et l'exploitation d'un nouveau quai d'apport volontaire ainsi qu'une plateforme de stockage temporaire et broyage de déchets verts, objet de la visite, est en cours d'instruction par l'inspection des installations classées. L'enquête publique s'est achevée le 05 juillet 2010.

Concernant le centre d'enfouissement technique, un dossier complet de demande de réhabilitation a été demandé en juillet 2008 par l'inspection des installations classées. Ce dossier n'a, à ce jour, pas été transmis.

2. SITUATION TECHNIQUE

Une visite est réalisée le 18 août 2010 par _____ inspecteur des installations classées, au sein de la Direction de l'environnement (DENV). L'objectif de cette inspection est d'apprécier le site dans le cadre de l'instruction du dossier relatif à l'exploitation d'un quai d'apport volontaire de déchets et d'une plateforme de stockage temporaire et broyage de déchets verts.

3. VISITE DU SITE

Bien que hors norme, le site sur lequel se trouvent les bennes du QAV actuel présente un bon état général de propreté. Chaque benne présente sur la QAV actuel contient néanmoins des déchets divers et variés, aucune signalisation n'étant présente.

Il est indiqué à l'exploitant que, lors des travaux construction du nouveau QAV, il ne devra en aucun cas impacter la mangrove jouxtant le site, notamment lors de la création du bassin de décantation qui se trouvera en limite de celle-ci.

La visite s'est poursuivie jusqu'à la partie supérieure du CET, au niveau nord de l'installation. Sur cette partie, une activité de stockage de déchets verts est toujours réalisée.

En longeant la dernière rehausse de digue réalisée sur le CET il a été constaté, sur sa face nord, de nombreuses résurgences de lixiviats au pied de cette digue ainsi que l'écoulement de ces lixiviats dans le milieu naturel.

L'inspection fera une visite complète du site qui doit être réhabilité ultérieurement, lorsque le dossier de demande de réhabilitation demandée par l'inspection aura été déposé.

4. PROPOSITION

Au vue du constat fait lors de la visite, il est demandé à l'exploitant :

1/ de mettre en place les actions suivantes :

- réaliser des analyses sur les lixiviats en résurgence portant sur les paramètres : pH, conductivité, MES, COT, DCO, DBO5, Azote global, Phosphore total, Phénols Métaux totaux (Pb, Cu, Cr, Ni, Zn, Mn, Sn, Cd, Hg, Fe, Al), Arsenic, Fluor, CN libres, Hydrocarbures totaux, composés organiques halogénés ;
- caractériser les déchets le long de la digue de rehausse, située au nord du site, sur une hauteur équivalente à celle de la dernière rehausse de digue ;
- prendre les mesures appropriées de gestion des lixiviats permettant d'éviter tout transfert de pollution dans le milieu naturel ;

2/ de déposer à l'inspection des installations classées un dossier complet de réhabilitation telle que déjà réclamé lors de la visite du 18 juin 2008 en prenant en compte les remarques formulées dans le compte-rendu associé.

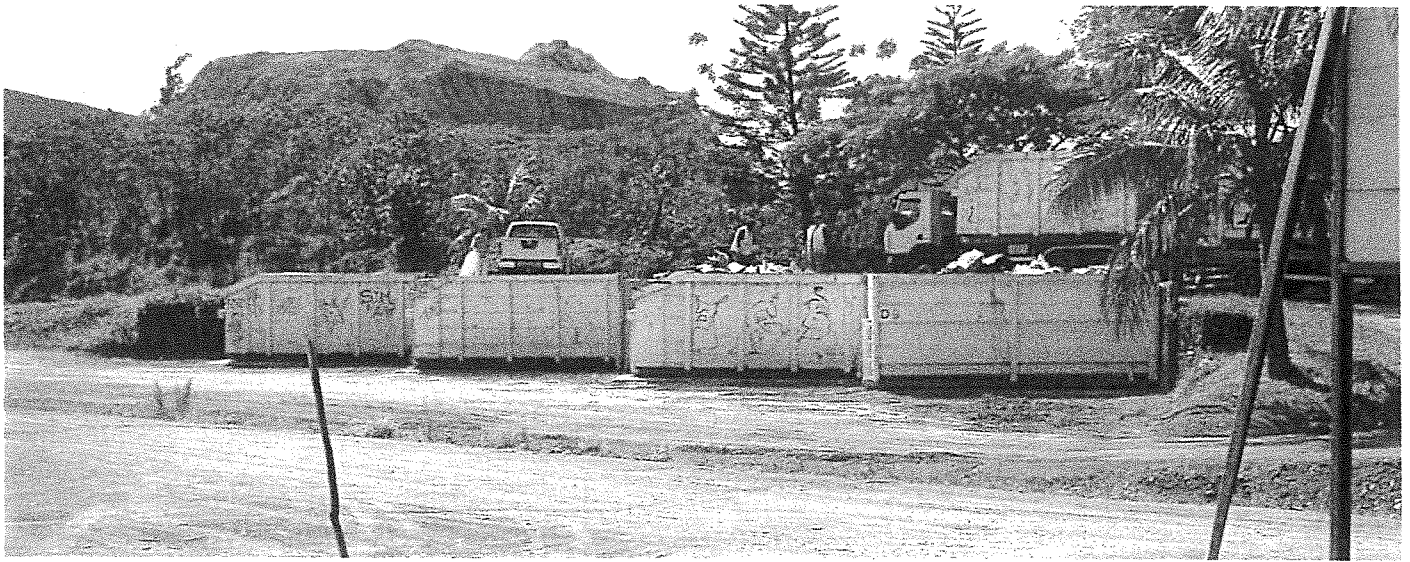
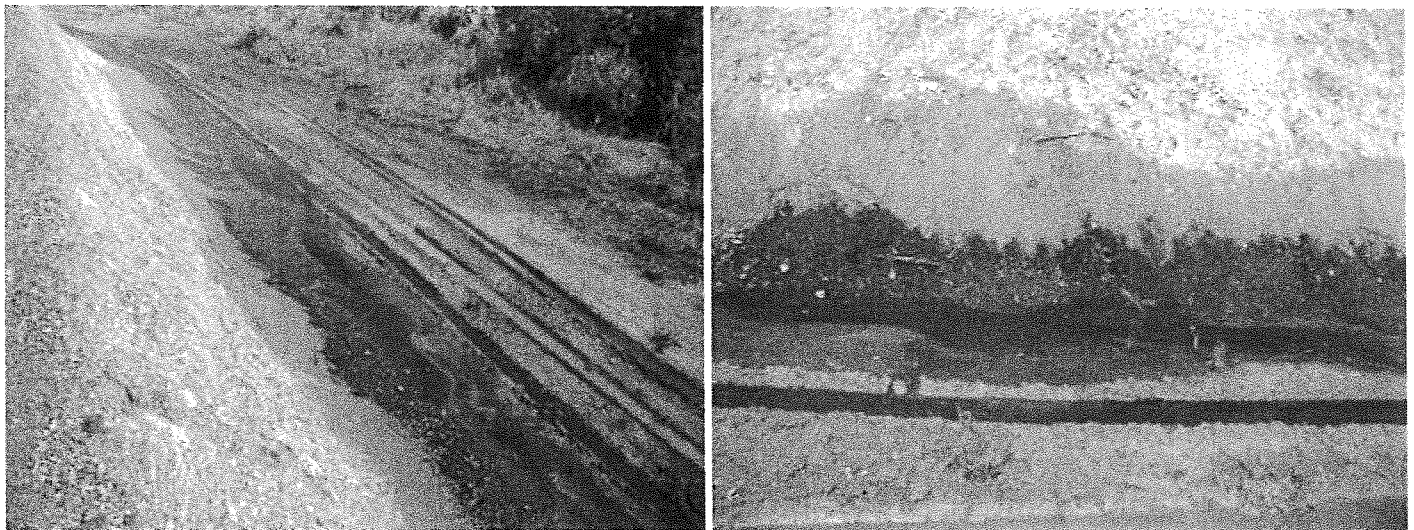


Photo 1 : Quai d'apport volontaire actuel



Photos 2 et 3 : Zone de l'ancien CET où sont stockés les déchets verts



Photos 4 et 5 : Résurgences de lixiviats au niveau des digues de rehausse



Photos 6 et 7 : Ecoulements dans le milieu naturel